



ABRITÉZ-VOUS CHEZ NOUS

PARASOL

CARRÉ D'OMBRE®

INFORMATION TOILE DE PARASOL

PROTÉGER ET EMBELLIR VOTRE ESPACE EXTÉRIEUR

TOILE DE PARASOL EN STOCK : Chaque modèle de parasol vous est proposé en standard et en stock avec une toile **Polyester**, dans différents coloris avec ou sans lambrequin, en fonction des modèles. Cette toile est résistante, elle protège du soleil et a subi un traitement déperlant. **Attention : les coloris de ces toiles sont susceptibles d'évoluer dans le temps, ces toiles polyester ne bénéficient pas d'un schmerber équivalent et des garanties des toiles Dickson (Sunbrella ou Orchestra) proposées et fabriquées sur commande.**

TOILE DE PARASOL FABRIQUÉE SUR COMMANDE :

Pour chaque modèle de parasol nous pouvons vous proposer deux toiles en **Acrylique 300 g/m² haut de gamme** de chez Dickson avec ou sans lambrequin. ----->

En fonction du modèle et de la dimension, nous vous indiquerons la toile la plus appropriée entre le Sunbrella ou l'Orchestra. (voir descriptif ci-dessous)



ACCESSOIRES EN OPTION :

- Sangle à poches ou velcro pour recevoir gouttière ou rideaux
- Rideau plein ou panorama
- Gouttière
- Chauffage avec fixation pour parasol
- Éclairage avec fixation pour parasol

2 TOILES DE PARASOL FABRIQUÉES SUR COMMANDE DANS NOS ATELIERS

PROTECTION SOLAIRE MAXIMALE ET TENDANCE DE LA DÉCORATION POUR L'OUTDOOR !



SUNBRELLA : un coloris garanti 5 ans

Le tissu Sunbrella ne craint pas le rayonnement UV (UPF 50) et reste souple année après année (recommandé par la Skin Cancer fondation).

Le tissu Sunbrella résiste à la moisissure et ne craint ni l'eau salée ni l'eau chlorée.

Il dispose d'un traitement fluo-carboné pour ne pas absorber les liquides et le protéger des taches.

Le tissu Sunbrella respecte l'environnement, il ne contient pas de substances à risque

Le tissu Sunbrella a une tenue exceptionnelle à l'eau et une résistance incomparable des coloris (procédé unique de teinture, imprégnée dès le 1^{er} stade au cœur de la fibre).

VOTRE TERRASSE EN HARMONIE AVEC VOTRE PARASOL DANS UN TISSU SUNBRELLA

Le style « déco » affirmé du Sunbrella

Motifs, rayures, couleurs vives, chaudes ou naturelles...

Sunbrella se décline à volonté pour vous laisser imaginer le style qui habillera vos chaises longues, coussins, etc...

Harmonisez et personnalisez vos terrasses !

ORCHESTRA : la gamme de toiles en protection solaire la plus large et innovante proposée par Dickson.

UNE TOILE RÉSISTANTE ET DURABLE

Les toiles Orchestra bénéficient de toutes les technicités Dickson :

- Matière >100% acrylique teint masse. Nouvelle fibre Sunacryl imputrescible
- Traitement > Cleangard®. Basé sur la nanotechnologie pour une résistance inégalée aux taches, corps gras, eau et salissures.

UNE TOILE CONTRE LES INTEMPÉRIES

Les toiles Orchestra profitent :

- D'une résistance à l'eau exceptionnelle
- D'une solidité des coloris aux UV et intempéries : 7 à 8/8
- D'une garantie Dickson jusqu'à 10 ans

UN MAXIMUM DE CONFORT ET DE BIEN-ÊTRE

les toiles Orchestra sauront mieux que n'importe quelle protection solaire vous faire profiter du plein air...

- Facteur solaire (FS) : supprime jusqu'à 95 %, évite l'effet d'éblouissement
- Confort thermique : réduit la chaleur jusqu'à 95 %, évite l'effet de serre
- Protection UPF 12+, UPF 30+ et UPF 50+ : jusqu'à 100 % des U.V. filtrés.

78 coloris unis tendances et originaux, essentiels à votre cadre.



Voir document garantie conventionnelle Dickson

PARASOL CARRÉ D'OMBRE®

Armature en aluminium thermo-laqué gris foncé (anthracite) / Dark grey powder coated aluminium frame / Armadura de aluminio termolacado gris oscuro



GAMME PARASOL

PARTICULARITÉS

- > Mât excentré aluminium
- > Inclinaison d'avant en arrière
- > Manoeuvre par manivelle

CARACTÉRISTIQUES

Armature en aluminium thermo-laqué gris foncé
Mât ovoïdal 65 x 95 mm

Type mât : excentré

8 baleines de section 15 x 25 mm

Toile standard : Polyester 300g/m² traité déperlant
Cheminée de décompression (bonne résistance au vent)

Lambrequin : non (en option)

Manœuvre : par manivelle pour ouverture et fermeture, par poignée à ressort pour l'inclinaison, par manivelle pour la rotation à 360°

Embrasse avec velcro pour maintien du parasol fermé

Socle à lester d'eau 850 x 850 x 180 mm, sans roulette, avec base rotative à 360° + Tube platine en acier thermo-laqué gris foncé à fixer sur socle, hauteur 510 mm avec vis blocage du mât parasol, 4 perçages, avec cache pvc
housse de rangement offerte sans garantie

OPTIONS (avec supplément)

Velcro ou sangle à poches ou fermeture à glissière pour recevoir gouttière ou rideau

Lambrequin attenant ou détachable

Gouttière traditionnelle ou à fixer sur armature

Rideau plein, panorama ou cristal

Eclairage globe, led ou spécifique

Housse acrylique 300 g/m² pour protection quotidienne et hivernage

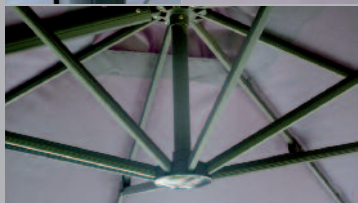
Autre toile



Poignée à ressort pour l'inclinaison



Manivelle pour ouverture et fermeture



Manivelle pour rotation si parasol est installé sur socle avec base rotative



Vis de blocage du mât positionné sur tube

Baleine et contre-baleine avec assemblage par une pièce de jonction articulée

Noix basse réceptionnant les 8 baleines

Fourreau pour embout de baleine

Embrasse avec velcro pour maintien du parasol fermé

Formats en mm
sizes in mm / Medidas en mm



3 000 x 3 000

TOILE EN STOCK : **SANS LAMBREQUIN**
en toile Polyester 300 g/m² traité déperlant
coloris indicatifs se référer à la gamme



> **EN OPTION**
TOILE FABRIQUÉE SUR COMMANDE :
Tous les coloris
en Orchestra ou Sunbrella acrylique
300 g/m² de Dickson
avec ou sans lambrequin.

sunbrella **DICKSON**

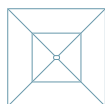
Seules les toiles en orchestra et sunbrella bénéficient de la garantie sur la tenue du coloris



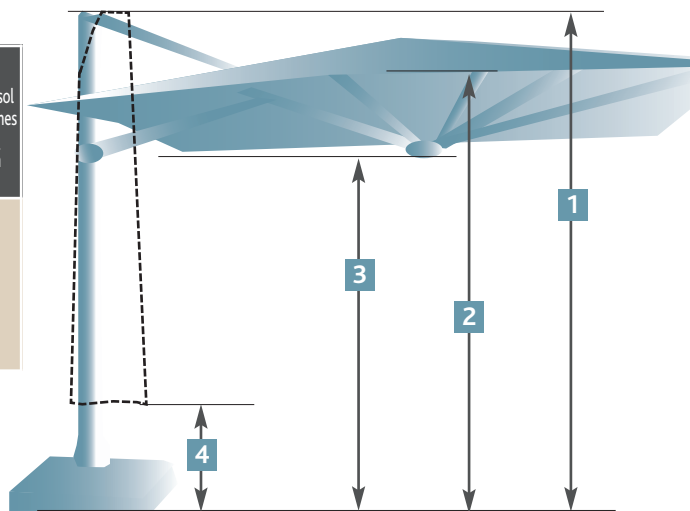
CARRÉ D'OMBRE®



Modèle standard : SANS LAMBREQUIN



ARMATURE + TOILE en mm	Mât mm	Poids Kg	1 hauteur du parasol en mm	2 hauteur sol aux baleines OUVERT en mm	3 hauteur sol sous noix basse OUVERT en mm	4 hauteur sol aux baleines FERMÉ en mm
3000 x 3000	95 x 65	25,5	2620	2080	2120	440



FOURNIE AVEC CE PARASOL

Housse en polyester 300g/m²

La housse fournie avec le parasol est offerte sans garantie, il s'agit d'une simple housse de rangement à usage occasionnel, elle ne convient pas en cas d'usage professionnel du parasol, elle n'est pas utilisable si le parasol est couvert par une toile acrylique ou autre et enfin elle ne convient pas pour une protection journalière en extérieur du parasol.

Pour garantir et protéger votre parasol, vous devez utiliser quotidiennement une housse acrylique 300 g/m² vendue en option. Elle est indispensable en cas d'utilisation professionnelle et si la toile du parasol est en acrylique, Sunbrella ou autre.

> PIED FOURNI AVEC L'ARMATURE

Socle à lester



SOCLE À LESTER d'eau
850 x 850 x 180 mm, sans
roulettes avec base rotative
à 360°. Poids vide 16,5 kg
■ gris anthracite



Tube platine



TUBE PLATINE en acier
thermo-laqué à fixer sur socle,
hauteur 510 mm avec vis blocage
du mât parasol, 4 perçages, avec
cache PVC
Poids : 4 kg
■ gris anthracite

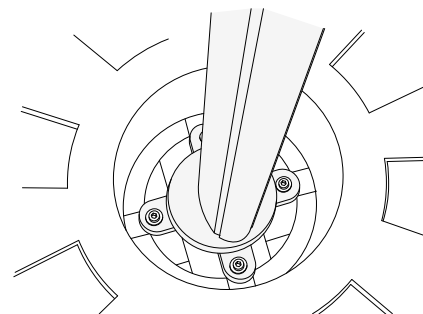
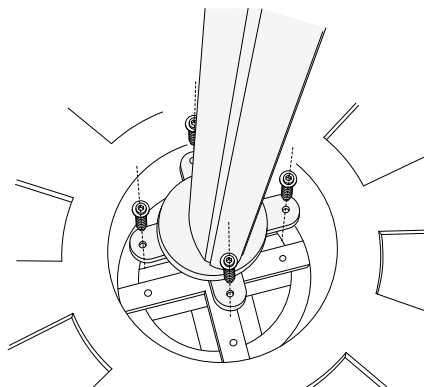
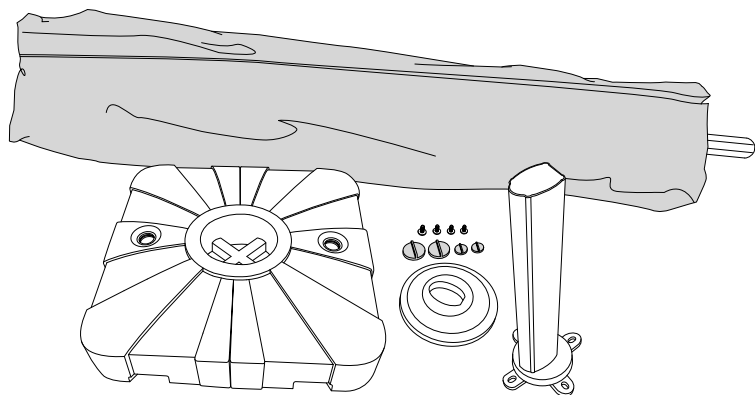


Poids total
de l'ensemble
à vide : 20,5 kg

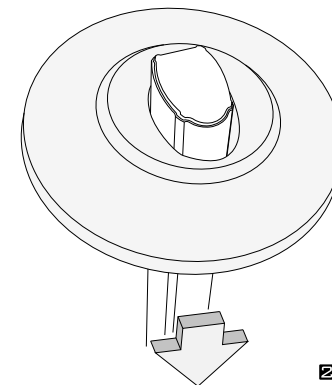
POINT DE VENTE AGRÉÉ DES GAMMES ABRITEZ-VOUS CHEZ NOUS

NOTICE DE MONTAGE

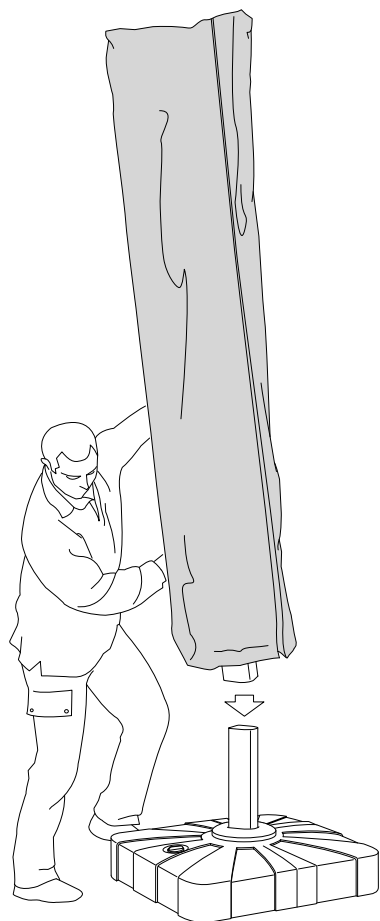
CARRÉ D'OMBRE



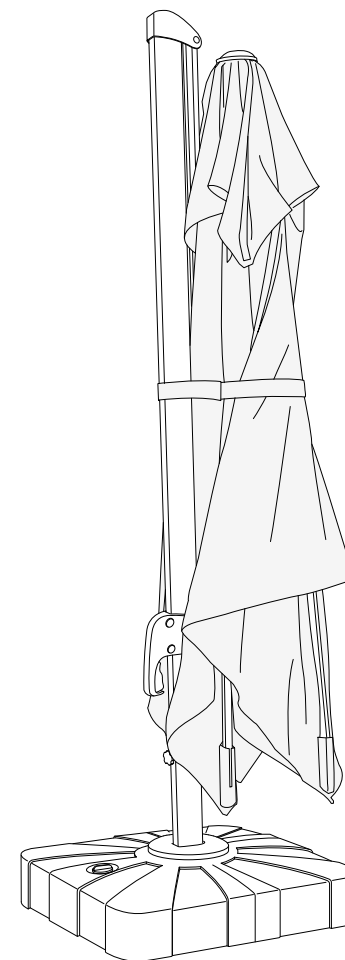
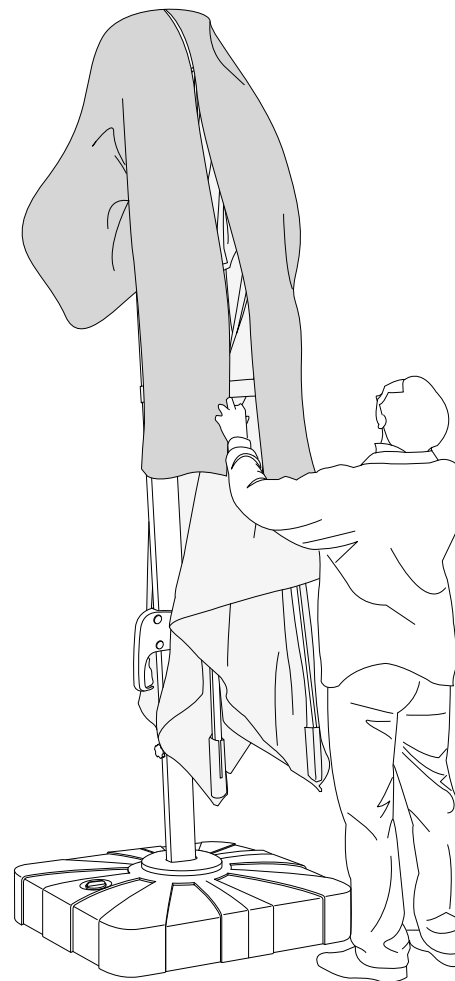
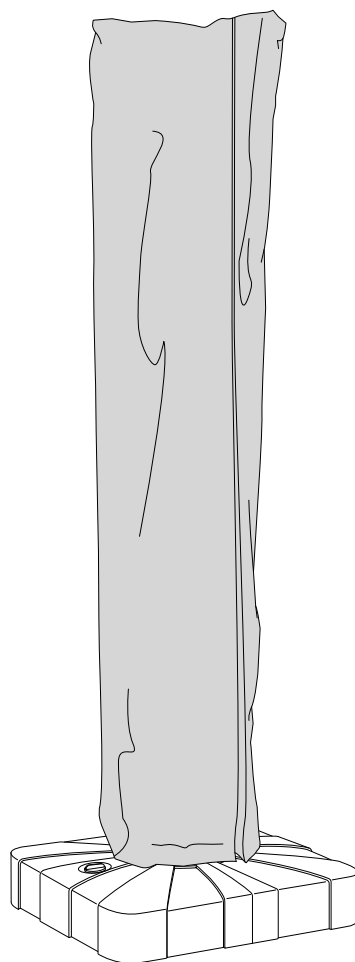
1



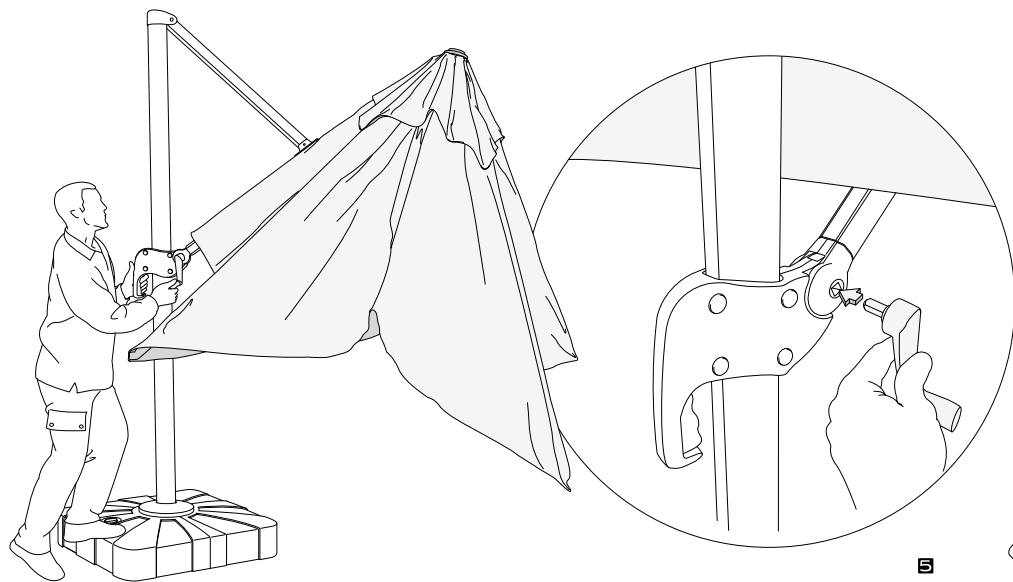
2



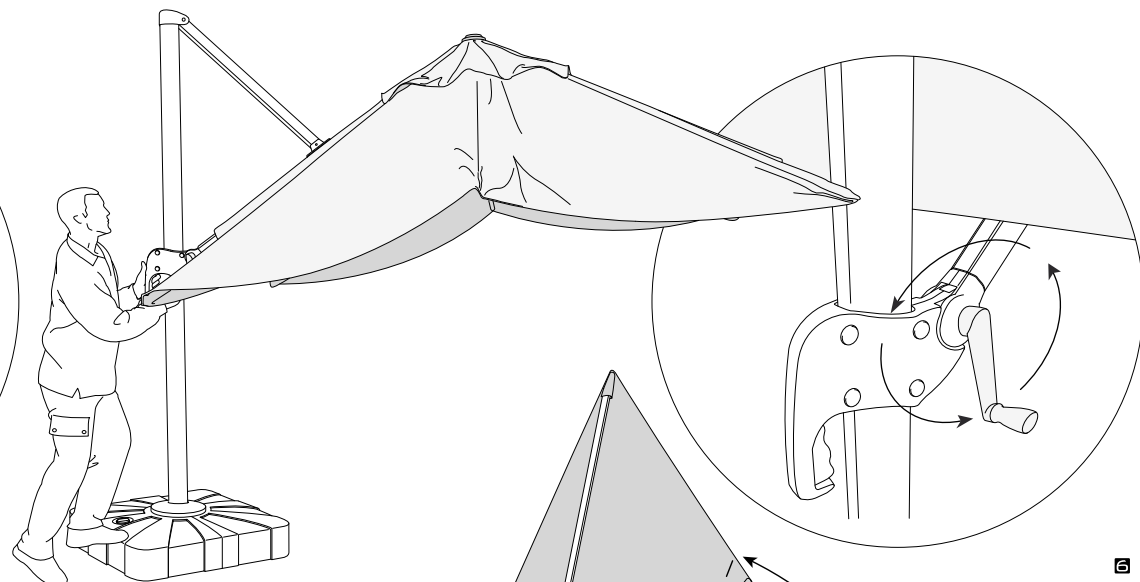
3



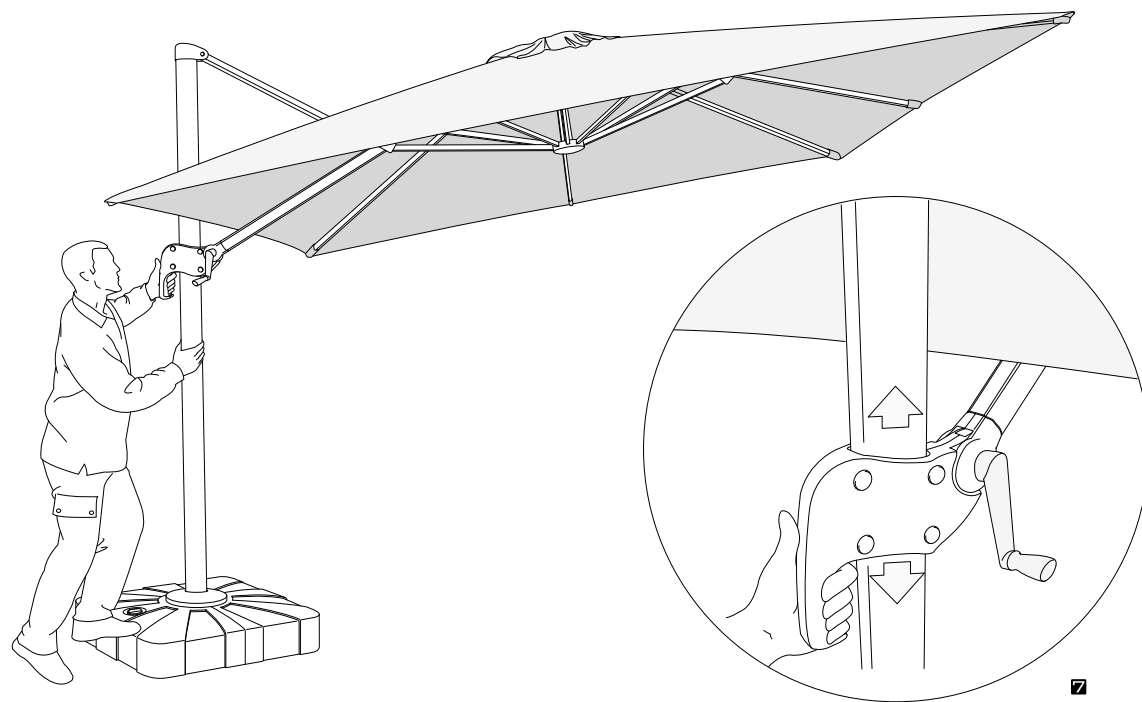
4



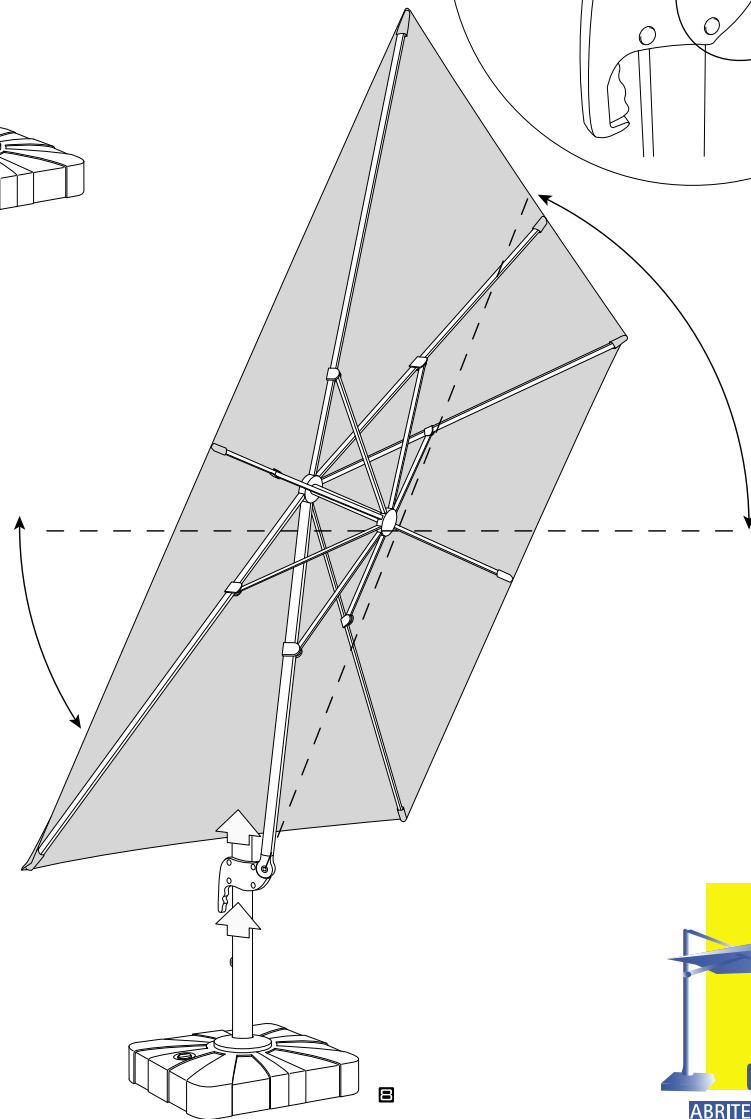
5



6



7



8

GUIDE D'ENTRETIEN DES TOILES DE STORE DICKSON

Les toiles Dickson possèdent toutes les caractéristiques nécessaires pour une utilisation « Plein Air » et vous ne devriez rencontrer aucun problème particulier si vous respectez les quelques recommandations suivantes :

- L'armature de votre store doit être positionnée de telle manière que la toile soit parfaitement tendue et ne subisse aucun frottement. Cette tension vous évitera également toute formation de poche d'eau en cas de pluie.
- Par temps de grand vent, il ne faut pas laisser le store déployé.
- Par temps de pluie, le store peut être déployé, mais il faut éviter de le dérouler humide pour une longue période. Si pour différentes raisons, vous devez le dérouler humide, redéployez votre store dès que vous en aurez la possibilité pour faire sécher la toile.

Ce conseil vous est donné bien que la toile soit imputrescible par nature, car il y a toujours un risque, à terme, de dépôts sur la toile de particules ou pollutions atmosphériques qui, elles, sont putrescibles.

Les toiles **ORCHESTRA, ORCHESTRA MAX, SYMPHONY, OPERA** de DICKSON CONSTANT ont subi un traitement spécial qui leur permet de retarder la formation et l'accumulation de salissures.

Pour ne pas altérer ce traitement, le nettoyage éventuel de votre toile doit être fait en tenant compte des recommandations suivantes :

• ENTRETIEN COURANT :

Dépoussiérage le plus complet possible du store sec pour éliminer toutes les particules de surface par aspiration, insufflation d'air, battage ou brossage.

• ELIMINATION DES TACHES :

- Pour des taches de doigts ou de graisse, utiliser de l'eau savonneuse.
 - Pour des taches aqueuses, éponger au maximum et frotter avec un chiffon humide.
- Ne jamais utiliser de détergents, ni d'autres produits chimiques.

• PRODUITS D'ENTRETIEN :

Pour le meilleur résultat possible : utiliser les produits Tex'Aktiv Clean et Guard, recommandés par Dickson.

RECOMMANDATION PARTICULIERE :

Pour retarder au maximum l'encrassement de votre store, il est vivement conseillé de le placer sous une avancée de toiture ou d'y adjoindre un auvent de protection.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

TOILES DICKSON CONSTANT ORCHESTRA, ORCHESTRA MAX, SYMPHONY, OPERA GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 10 ANS AU 1/1/2013

Dickson Constant garantit l'imputrescibilité et la tenue des coloris (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04) de ses toiles **ORCHESTRA, ORCHESTRA MAX, SYMPHONY et OPERA** pendant 10 ans à compter de la date d'achat du store.

LA GARANTIE S'EXERCE DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS :

- Pendant 8 ans, **Dickson Constant** remplacera gratuitement ou, à sa convenance, remboursera à la valeur facturée la partie du mètreage reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

- En cas de réclamation justifiée à l'issue de la 8ème année, la garantie consistera en une remise sur l'achat d'une nouvelle toile : de 30% au cours de la 9ème année et de 15% au cours de la 10ème année, sur le tarif en vigueur le jour de la réclamation.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours de la constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat, par lettre recommandée avec accusé de réception au distributeur à qui le produit a été acheté. Celui-ci accusera réception de votre réclamation et la transmettra à Dickson Constant.

La toile sera tenue à la disposition des experts de **Dickson Constant** ou de sa compagnie d'assurance.

- Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie conventionnelle couvre exclusivement l'imputrescibilité et la tenue des coloris des toiles régulièrement entretenues, dans des conditions normales d'utilisation et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE NE SONT PAS COUVERTS :

- les prestations non effectuées par **Dickson Constant** : confection des toiles ou autre ;
- les parties du store autres que la toile fabriquée par **Dickson Constant** : lambrequin, armature ou autre ;
- les imperfections telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection du store ou de son installation ;
- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ;
- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par **Dickson Constant** ou à la destination de la toile ;
- la réparation de dommages ou défauts de la toile résultant d'accidents ou de négligences non imputables à **Dickson Constant** ou résultant de la force majeure.

SONT NOTAMMENT EXPRESSÉMENT EXCLUES TOUTES DÉGRADATIONS DUES :

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
- à la foudre ou à des conditions climatiques ou d'environnement inhabituelles ;
- aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
- aux salissures d'animaux ;
- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.

DICKSON CONSTANT
SAS au capital de 12640000 € - 381 347 970 000 18 - RCS Lille Métropole
www.dickson-constant.com

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES PARASOLS (armatures et toiles)

ABRITEZ-VOUS CHEZ NOUS

Généralités et conditions de garantie 2 ans

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. En ce qui concerne le matériel mettant en œuvre des techniques spécifiques, de conception avancée ou touchant à la sécurité, l'acheteur devra recourir pour son entretien, sa réparation ou la fourniture de pièces détachées, au vendeur ou à un réparateur agréé par lui. A défaut, l'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales du vendeur. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – Abridgez-vous chez nous – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur

La pièce doit être tenue à la disposition des experts du groupe Abridgez-vous chez nous ou de sa compagnie d'assurance. Abridgez-vous chez nous se réserve la possibilité de demander le retour de la pièce contestée en ses locaux sous 15 jours pour analyse, et si, après analyse, le défaut n'est pas avéré, la pièce et la main d'œuvre seront facturées. Le remplacement n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

Indépendamment de la garantie ainsi consentie, le vendeur reste tenu des défauts de conformité de la marchandise et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil et ce, conformément aux dispositions légales.

En tout état de cause, l'acheteur bénéficie des garanties légales de conformité de la marchandise au contrat des Articles L211-4 et suivants du Code de la Consommation et des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code Civil, et ce, conformément aux dispositions légales.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions l'acheteur doit aviser le vendeur sans retard et par écrit des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci.

La garantie cesse de s'appliquer et le fabricant, comme le vendeur, sont dégagés de toute responsabilité :

- Lorsque l'acheteur a effectué sur le matériel des modifications entraînant un changement des spécifications prévues par les constructeurs ou des remplacements de pièces d'origine par des pièces adaptables ;
 - Lorsque l'avarie est due à un entretien défectueux, à une mauvaise utilisation, à une surcharge même passagère, à des remplacements de pièces d'origine par des pièces adaptables ;
 - Lorsque le matériel est utilisé dans des conditions excessives par rapport à ses caractéristiques;
 - Lorsque le matériel est utilisé à titre professionnel intensif ou en location ;
 - Lorsque s'agissant des moteurs, l'acheteur n'a pas suivi les instructions particulières du constructeur de moteurs sur la mise en marche, l'utilisation des vérifications ou l'entretien de ces moteurs ;
 - Si le premier utilisateur vend le matériel à un second utilisateur pendant la période de garantie;
 - Lorsqu'il s'agit du matériel électrique ;
 - Lorsqu'il s'agit d'avaries survenues en cas de vol, d'incendie, d'explosion provoquée ou à la suite d'un accident ;
 - Lorsqu'il s'agit de l'usure due à l'utilisation normale du matériel, depuis sa livraison.
 - Lorsque le matériel n'a pas été installé selon les recommandations
 - Lorsque les recommandations d'utilisation, d'entretien, les mises en garde des armatures et toiles n'ont pas été respectés
 - Lorsque le matériel n'a pas été replié en cas de vent et pluie ;
 - Lorsque le matériel n'a pas été mis à l'abri dans des conditions climatiques inappropriées et sans avoir tenu compte des recommandations
 - Lorsque le matériel a été laissé installer sans surveillance ;
 - Lorsque le parasol a été fixé sur un socle non approprié ou que le socle n'a pas été scellé ou lesté
 - Lorsque le parasol n'a pas été protégé par la housse acrylique adéquate recommandée et ce quotidiennement
 - Lorsque le parasol a été mal fermé
 - Lorsque le parasol n'a pas été fermé mais laissé sans avoir attaché l'embrace et sans la housse recommandée en fonction de la toile
 - Lorsque le parasol a été forcé à l'ouverture ou à la fermeture
 - Lorsque le parasol est manipulé sans précaution et sans accompagnement au moment de l'ouverture et la fermeture
 - Lorsque le parasol est installé avec des rideaux, inappropriés, sans chandeliers et lestages ou laissés aux vents
- Lorsque les dégradations sont dues :
- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
 - aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
 - aux salissures d'animaux ;
 - les imperfections des toiles telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation sur l'armature,
 - les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile
 - aux projections de produits divers
 - aux accrochages d'objets sur la toile ou sur l'armature,
 - aux chutes d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes, incendie ou autres,.
 - aux dommages liés à la mauvaise manipulation du produit ou manipulation en force.
 - à toute installation non conforme aux indications de montage
 - aux défauts de montage, à tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation
 - La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Toiles

Pour les toiles en polyester standard : garanties 2 ans en résistance, hors tenue des coloris. Attention, ces toiles sont déperlantes mais n'ont pas un schmeber équivalent à l'orchestra ou le sunbrella.

Pour les toiles confectionnées en orchestra ou sunbrella sur parasol (se référer à la garantie du fabricant Dickson)

Autres toiles : se référer à la garantie du fabricant

Sous réserve d'utilisation et d'entretien conformes aux indications du fabricant, la confection est garantie 2 ans.

La housse fournie en standard avec certain parasol est une simple housse de rangement à usage occasionnel, elle n'est pas incluse dans la garantie.

Recommandations et obligation :

Nous vous recommandons de lire attentivement ce document ainsi que la notice jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation, de mise en garde et d'entretien régulier de votre matériel.

AVANT de signer le bon de transport.

Il est essentiel de bien contrôler l'état et le nombre des colis à réception de la marchandise et de faire sur la lettre de voiture du transporteur les réserves éventuellement nécessaires en suivant à la lettre la PROCEDURE DE RECEPTION DE MARCHANDISES (cf. document procédure de réception de marchandises), En cas de dommage apparent inscrire au minimum « emballage abîmé, marchandise endommagée » ne pas inscrire « sous réserve de déballage » cette mention n'a aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos. Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce). Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé sur le bon de transport. En cas d'éléments manquants ou endommagés, veuillez vous adresser immédiatement à votre distributeur.

Avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier la solidité du support de fixation (sol, socle et autre...). Procurez-vous les éléments de fixation appropriés pour un montage conforme. En cas de doute, veuillez consulter un expert en la matière.

Selon le format du parasol, prévoyez le nombre de personnes nécessaires pour transporter et manipuler le parasol avec précaution et afin d'éviter les dégradations et soyez particulièrement vigilants lors du transport et du positionnement des pièces de grandes dimensions.

Déballer le parasol avec précaution : Prévoyez une bâche ou autre pour protéger les pièces et toile posées au sol. Attention de ne pas couper la toile ou rayer les composants avec une lame de cutter ou autre. Suivez scrupuleusement la notice de montage.

Conseils d'utilisation de votre parasol et de sa toile

Ce parasol apporte une véritable protection solaire, elle évite l'éblouissement et la chaleur selon la toile installée, elle apporte également une protection contre la brume et les pluies fines si toile étanche.

Respectez impérativement les recommandations suivantes :

Manipulez le parasol avec précaution et sans forcer lors de l'ouverture, prenez soin de dégager les baleines pour faciliter l'ouverture. Pendant la fermeture du parasol, la toile doit être maintenue à l'extérieur des baleines, afin d'éviter qu'elle ne soit pincée entre les baleines qui se replient. Prenez grand soin d'accompagner les baleines et de maintenir la noix basse afin d'éviter la fermeture brusque du parasol. Vous ne devez en aucun cas forcer pour fermer votre parasol quel que soit le système de fermeture.

Attention, en cas de vent, de forte pluie, grêle ou autres intempéries. Vous devez impérativement fermer votre parasol et l'attacher avec l'embrace prévue. Le parasol doit être impérativement, une fois replié être protégé dans la housse qui convient (voir précision housse ci-dessous).

La housse fournie avec certain parasol est une housse polyester, qui ne convient pas à l'utilisation régulière du parasol et qui n'est pas conforme lorsque votre parasol est équipé d'une toile autre que polyester (type Sunbrella ou orchestra)

Housse : pour les parasols avec toile acrylique, Orchestra, orchestra max, Sunbrella, etc... Le parasol est plus volumineux, et la toile doit être protégée quotidiennement, la housse prévue en standard ne convient pas, même si elle est fournie avec le parasol. Vous devez impérativement commander une housse en acrylique optionnelle et l'utiliser quotidiennement.

Si votre parasol ne possède pas la housse acrylique optionnelle adéquate proposée par le fabricant, si votre parasol n'est pas couvert par cette housse journalièrement et impérativement la nuit, s'il n'a pas été protégé par cette housse en cas de vent et intempéries, la garantie ne s'appliquera pas.

Précision : si votre parasol n'est pas protégé au minimum par la housse préconisée, selon les indications ci-dessus. Le vent opère des secousses au niveau des baleines et ce même si le parasol est fermé et attaché avec l'embrace. Ces secousses opèrent un frottement de la toile contre les baleines ou l'armature. Elles dégradent de façon prématurée la toile. Ces détériorations ne sont en aucun cas couvertes par la garantie.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES PARASOLS

Selon la force du vent, vous devez, au minimum, une fois, fermé et attaché, couvrir le parasol de sa housse acrylique telle que recommandée et vous assurez que le socle va pouvoir maintenir votre parasol au vent. En cas de grand vent, vous devez impérativement rentrer votre parasol à l'abri du vent.

Si le parasol a été obligatoirement refermé précipitamment en cas de pluie ou autres intempéries, vous devez respecter les précautions particulières ci-dessous.

Évitez de refermer le parasol avec la toile humide pour une longue période.

Si vous avez dû replier votre parasol humide, redéployez le dès que possible pour faire sécher la toile.

Si vous avez plusieurs parasols, ne surtout pas les empiler ou accoler les toiles humides les unes contre les autres.

Cas particuliers : les parasols qui ont des renforts d'angles ou autre avec des matériaux autres que de la toile (exemple cuir) ne doivent en aucun cas être replié et rangé, avec les toiles les unes contre les autres. Si vous deviez les replier humides, faire en sorte que le cuir au bout des baleines ne soit pas en contact avec la toile. Les matériaux parfois utilisés sur certains modèles, comme le cuir aux extrémités des baleines, peuvent tâcher, la toile du parasol ou des parasols, mis en contact, si mouillés ou humides. Ces parasols doivent être totalement secs avant de les replier et de les ranger dans la housse adéquate.

De légères imperfections telles que marbrures, gaufrage ou plis sont susceptibles d'apparaître à l'utilisation de votre parasol. Ces irrégularités sont inhérentes à la nature de la fibre acrylique et n'altèrent en rien la qualité et les performances de votre toile. Veuillez couramment à dépoussiérer au maximum votre toile pour éliminer les dépôts par aspiration, soufflage d'air, battage ou brossage. Le matériel nécessite un entretien régulier.

Entretien de vos toiles acrylique ou autres :

Le nettoyage de votre toile de parasol doit être fait en tenant compte des précautions suivantes :

Élimination des taches et entretien des toiles : suivez les instructions du fabricant de toile. Généralement les tâches seront éliminées avec de l'eau froide légèrement savonneuse. Dans tous les cas, ne jamais utiliser de détergents, de produits abrasifs, d'eau chaude ou d'eau à haute pression pour le nettoyage de votre toile.

Entretien de vos toiles polyester :

Un entretien régulier de votre toile facilite son nettoyage. Il est recommandé de nettoyer la toile avec un simple jet d'eau claire et de la brosser avec une brosse souple. Il est fortement déconseillé d'utiliser un nettoyeur à haute pression pour laver votre tissu. Laissez-le ensuite sécher à l'air libre.

Le bénéfice de la garantie conventionnelle des toiles ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.

Entretien de l'armature :

Entretenez régulièrement l'armature

Les armatures en bois doit être entretenu régulièrement pour éviter les risques de dessèchement et les moisissures.

Il est recommandé de traiter périodiquement le bois par un antifongique et une couche de lasure. Il est impératif d'abriter le parasol en période d'hivernage. Une Housse d'hivernage en option est indispensable.

Les armatures en aluminium thermo laqué ou brut doivent être entretenues régulièrement. Pour nettoyer la structure en aluminium, il est préconisé de l'eau savonneuse.

Le fabricant ne peut être tenu responsable des rayures, chocs, projections diverses, malveillances survenus sur l'armature.

Il ne peut être tenu responsable de l'usure liée à l'utilisation régulière ou liée au lieu d'installation.

Précision si vous avez demandé un laquage selon ral

« Les lettres RAL font référence à système de codification des couleurs international normalisé d'origine allemande. Chaque couleur RAL correspond à une définition scientifique précise. L'objectif de cette codification est de définir une norme universelle permettant d'éviter les interprétations subjectives. Pour une même référence RAL, l'aspect final peut varier sensiblement en fonction du support, (papier, bois, métal, etc...), de la finition (brillant, satiné, mat, sablé, etc...), de la matière (laque, peinture, poudre) et de l'éclairage ambiant. Nos illustrations ne sont donc données qu'à titre indicatif, en cas de doute ,nous vous invitons à vous procurer un nuancier RAL officiel pour vérifier. <https://www.ral-farben.de/> »

Mais dans tous les cas : un RAL peut paraître différent en fonction de la matière utilisée comme support. Nous ne pouvons pas prendre en compte les réclamations liées à l'aspect final du coloris une fois appliqué sur le support, sachant que nous avons utilisé le RAL indiqué.

Les parasols installés à proximité immédiate d'un front de mer doivent faire l'objet d'une attention particulière et demandent un entretien et nettoyage régulier

Utilisation hivernale :

Le parasol doit être démonté et mis à l'abri pendant les périodes de longue inutilisation (hivernage). Nettoyez votre toile, selon les recommandations données par le fabricant de la toile.

Le parasol doit toujours être totalement sec

Mettre le parasol dans sa housse (attention les housses prévues en standard, ne sont pas conformes et ne conviennent pas aux parasols équipés de toiles confectionnées en Orchestra, Orchestra max, Sunbrella ou autres toiles techniques).

Protégez dans un emballage adéquat ou une bâche.

Ne rien poser sur un parasol hiverné.

Ne jamais empiler les parasols.

Installez le parasol dans un endroit sec à l'abri de l'humidité.

La garantie ne couvre pas :

Tous problèmes liés au non-respect des conseils d'utilisations, recommandations, précisions et entretiens énumérés précédemment

- les imperfections tels que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection ou de son installation
- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ou de l'armature ;
- les déchirures, usures, prématurées, liées soient :
 - à une malveillance
 - à une mauvaise manipulation
 - à la négligence de l'utilisateur (parasol laissé installé ouvert ou fermé dans des conditions climatiques inappropriées ou inhabituelles : averse, foudre, choc, grêle, neige, vent fort ou vent violent, etc...)
 - à la non installation de la housse recommandée pour protéger le parasol des secousses régulières du vent
- Les conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par Abritez-vous chez nous ou à la destination de la toile ;

- la réparation de dommages ou défauts résultant d'accidents ou de négligences non imputables à Abritez-vous chez nous ou résultant de la force majeure.

Sont totalement exclues de la garantie, les négligences de l'utilisateur tels que :

- Parasol non replié en cas de vent et pluie ;
- Parasol non mis à l'abri dans des conditions climatiques inappropriées et sans avoir tenu compte des recommandations
- Parasol laissé installé sans surveillance ;
- Parasol fixé sur un socle non approprié et qui n'a pas été scellé
- Parasol non protégé par la housse adéquate
- Parasol mal fermé
- Parasol fermé mais laissé sans avoir attaché l'embrasse et sans la housse recommandée en fonction de la toile
- Parasol forcé à l'ouverture ou à la fermeture
- Parasol manipulé sans précaution et accompagnement
- Parasol installé avec des rideaux, inappropriés, sans chandelles et lestages ou laissé aux vents

Les dégradations dues :

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
 - aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
 - aux salissures d'animaux ;
 - aux défauts de montage, fautes de manoeuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile ou sur l'armature, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.
 - les dommages liés à la mauvaise manipulation du produit ou manipulation en force.
 - à toute installation non conforme aux indications de montage
 - à tous dégâts, défauts ou dysfonctionnements résultant d'un usage non conforme à la notice d'installation
 - à toute installation faite sans haubanage, sans support d'installation adéquat et sans respect des normes en vigueur et préconisations données par le fabricant.
 - à tous dommages causés ou accentués par une tentative de réparation, ou remplacement ou à l'entretien de composants endommagés du fait d'une utilisation anormale du produit
- Ne pas sauter ou monter sur les produits. Ne pas suspendre d'objet ou matériel divers sur l'armature.

La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris, elle ne prend pas en compte les rayures et chocs, égratignures dues aux manipulations ou aux gestes malveillants.

- La garantie est caduque si une modification du produit est entreprise sans l'accord explicite du fabricant.

- La garantie ne couvre pas, les cas d'installations et d'utilisations, comme les utilisations trop intensives, les installations dans des endroits trop exposés au vent ou à des conditions climatiques spéciales, les déplacements fréquents du matériel, les installations non sécurisées et enfin si le matériel sert à la location.

Avis important :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'installation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation et d'entretien évoqués dans ce document.

Le matériel nécessite un entretien régulier.

Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.

Concernant la réception des marchandises : se référer à la procédure de réception de marchandises

La garantie n'accorde aucune indemnisation : est particulièrement exclue, toute indemnité quant à la perte de gains et le remboursement de dommages directs ou indirects. La garantie est uniquement valable pour le premier acquéreur et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers.

Dans le cadre d'installation professionnelle : avant toute installation, il est fortement recommandé de vérifier les règles d'urbanisme qui peuvent s'appliquer et s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Informations supplémentaires : faire une demande par mail à :

info@abritez-vous-chez-nous.com

MODELES – CATALOGUES – SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Les différents éléments portés dans les catalogues, tarifs ou notices ont une valeur indicative et sont subordonnés à l'existence du stock disponible. Des modifications tenant aux caractéristiques du matériel à livrer pourront intervenir à la condition que ces modifications soient liées à l'évolution technique et qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité du produit. L'acheteur peut mentionner dans sa commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement. Le vendeur n'ayant pas toujours la qualité de constructeur, livre les matériels tels qu'ils ont été construits par celui-ci dont l'existence est connue de l'acheteur. En conséquence, les modifications d'importance secondaire que ce dernier juge utile d'apporter au matériel entre le moment de la commande et celui de la mise à disposition ne peuvent engager la responsabilité du vendeur ni constituer un motif de résiliation de la commande. L'acheteur d'un matériel précédemment livré, en cours de mise à disposition ou en cours de commande, ne peut exiger de voir appliquer à son matériel les dernières modifications apportées par le constructeur aux commandes postérieurement enregistrées.

Nous recommandons de télécharger régulièrement les fiches produits sur le site : www.socotex.fr

ABRITEZ-VOUS CHEZ NOUS

(Nouvelles conditions imposées par les transporteurs)

PROCÉDURE DE RÉCEPTION DE MARCHANDISES

Certains des produits que nous livrons sont encombrants et les transporteurs ne prennent pas toujours les précautions nécessaires, c'est pourquoi, à réception, nous vous demandons de bien vouloir vérifier systématiquement l'état de la marchandise en présence des livreurs AVANT de signer le bon de transport.

Seul le respect strict des procédures suivantes par les destinataires sera reconnu par ABRITEZ-VOUS CHEZ NOUS :

1. Mentionner toute réserve précise, tout incident ou tout défaut sur le bordereau de livraison du transporteur (Lettre de Voiture). En cas de dommage apparent, **il faut impérativement inscrire la nature de l'avarie** (ex : toile déchirée, profil rayé, choc apparent, marchandise manquante, etc...) **Attention**, « colis ou marchandise abîmés », « colis ouvert » ou « marchandise endommagée », « sous réserve de déballage » ces mentions n'ont aucune valeur légale. Il est recommandé de prendre des photos. Dater, signer lisiblement, apposer le cachet de la société.
2. Confirmer impérativement les réserves par lettre recommandée adressée au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises (selon l'article L133-3 du code de Commerce).

Seules ces 2 conditions réunies peuvent rendre votre réclamation valable, aucune réclamation ne sera prise en compte si rien n'est stipulé, sous la forme indiquée ci-dessus, sur le bon de transport.

3. Si le livreur refuse de laisser le temps de vérifier, le mentionner en toutes lettres sur le bordereau de transport « Le chauffeur ne nous laisse pas le temps de vérifier la marchandise » et le faire signer par ce dernier.
4. Si besoin est, vous pouvez refuser la marchandise, en émettant toujours par écrit, sur le récépissé de transport, vos réserves précises. Ne pas oublier de confirmer par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 3 jours pour prise en charge du litige.
5. Informez-nous au plus tôt en nous envoyant une copie des documents (bordereau de livraison, courrier recommandé, photos, etc...) pour que nous puissions vous relivrer :
 - Gratuitement : si vous avez refusé la marchandise et fait des réserves écrites justifiées.
 - A vos frais dans le cas contraire : dans ce cas vous aurez à nous passer une nouvelle commande et régler la facture à l'échéance normale.

Modèle de texte de courrier recommandé :

« Monsieur,

Suite à la réception des marchandises ayant fait l'objet de votre récépissé N° XXXXX du AA/MM/AAAA, nous avons relevé les dommages suivants : « **Dommages Détaillés** ». L'expéditeur (précisez le nom de la société : Socotex - Abritez-vous chez nous) se substituera à nous pour le traitement de ce litige et pourra de plein droit réclamer le dédommagement relatif aux dégâts constatés. »